

1. Identification du produit et de la compagnie	
Fabricant HENRY COMPANY 909 N. Sepulveda Blvd., Suite 650 El Segundo, CA 90245-2724 Pour renseignements : Services techniques Numéro de téléphone : (800) 486-1278 Site Web : www.henry.com	En cas d'urgence (déversement, fuite, feu, explosion) : Composer le numéro suivant : Au Canada, CANUTEC : 613-996-6666 Aux États-Unis, CHEMTREC : (800) 424-9300
Date de publication : le 4 mars 2008 Remplace la fiche signalétique en date du : 26 mai 2005	
Nom du produit : HE033 – AIR BLOC 33 Code du produit : HE033	

2. Composition/Information sur les ingrédients			
Ingrédient	Numéro CAS		Pourcentage du poids total
bentonite	1302-78-9		1 - 5
phtalate de butyle et de benzyle	85-68-7		1 - 5
carbonate de calcium	1317-65-3		10 - 30
fibre de cellulose	9004-34-6		1 - 5
éther de diéthylèneglycol et de monobutyle	112-34-5		0,5 - 1,5
éthylèneglycol	107-21-1		1 - 5
silice, quartz	14808-60-7		0,1 - 1
ingrédients inertes			<Balance>

CARACTÉRISTIQUES CRITIQUES
AVERTISSEMENT ! Le contact direct du présent produit avec la peau et les yeux peut causer de l'irritation. Son ingestion peut provoquer des douleurs gastriques. Son inhalation peut irriter les voies respiratoires.

3. Identification des risques
<p>Voie(s) de pénétration primaire(s) Inhalation, contact avec la peau et ingestion</p> <p>Risques pour les yeux Peut causer une irritation des yeux (brûlure, larmoiement, rougeur ou enflure).</p> <p>Risques pour la peau Peut causer une irritation de la peau. Les risques liés à l'absorption cutanée sont semblables aux risques liés à l'ingestion, lors d'expositions prolongées et répétées.</p> <p>Risques reliés à l'ingestion Peut causer nausées, vomissements, douleurs abdominales et faiblesses, ainsi que sensations d'ivresse, étourdissements et stupeur. L'éthylèneglycol peut causer des convulsions et le coma (symptômes de dépression du système nerveux central). Il peut y avoir décès attribuable à un arrêt respiratoire ou à un collapsus cardiovasculaire.</p> <p>Risques reliés à l'inhalation Peut causer une irritation mineure du nez et de la gorge. Certains individus peuvent ressentir des nausées ou céphalées mineures.</p> <p>Effets chroniques/Effets cancérogènes Le présent produit ou l'un de ses ingrédients, présent à 0,1% ou plus, est inscrit sur la liste des produits cancérogènes du NTP (National Toxicology Program), du CIRC (Centre international de recherche sur le cancer) ou de l'OSHA (Occupational Safety and Health Administration). Consulter la section 11 (Information toxicologique) pour plus d'information.</p>

4. Premiers soins**Yeux**

S'il y a contact, ouvrir grand les paupières et rincer immédiatement les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes. Si une irritation se développe et persiste, obtenir immédiatement des soins médicaux.

Peau

Enlever les vêtements et les chaussures contaminés. Laver la zone touchée avec du savon et de l'eau.

Ingestion

Obtenir immédiatement des soins médicaux. NE PAS FAIRE VOMIR. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une victime inconsciente.

Inhalation

Amener la personne incommodée à l'air frais. Si elle respire difficilement, lui administrer de l'oxygène. Consulter un médecin si la personne développe des symptômes.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Point d'inflammabilité : >100°C (212°F)

Méthode de mesure du point d'inflammabilité : Setaflash

Limite inférieure d'explosivité : non disponible

Limite supérieure d'explosivité : non disponible

Risques de feu et d'explosion

Le présent produit n'est pas considéré comme étant inflammable ou combustible. Les produits de combustion comprennent les composés de carbone, hydrogène et oxygène, y compris le monoxyde de carbone.

Agents extincteurs

Dioxyde de carbone, eau, eau pulvérisée, poudre extinctrice, mousse chimique.

Instructions en cas d'incendie

Conserver les contenants frais à l'aide de jet d'eau afin de les empêcher de se fracturer sous l'accumulation de la vapeur; le sol deviendra glissant si le produit est relâché. Les pompiers devraient porter des appareils respiratoires autonomes et une tenue de protection complète.

6. Mesures à prendre lors de fuites accidentelles

Contenir et/ou absorber le déversement à l'aide de matières inertes (p. ex. sable, vermiculite). Ramasser et mettre au rebut conformément aux règlements en vigueur. Empêcher le déversement dans les voies d'eau et les égouts.

7. Manutention et entreposage**Précautions lors de la manutention et de l'entreposage**

Conserver dans des contenants bien fermés. Entreposer dans un endroit frais, sec et largement ventilé. Protéger de tout dommage physique et des températures extrêmes. Garder hors de la portée des enfants.

8. Mesures de protection personnelle contre l'exposition**Mesures d'ingénierie**

Utiliser en présence d'appareil de ventilation générale et locale par aspiration. Lorsque le produit est utilisé à l'extérieur, se tenir loin des entrées d'air des bâtiments ou encore, fermer et sceller les entrées d'air pour empêcher le produit de pénétrer dans le bâtiment.

Protection des yeux et du visage

Il est recommandé de porter des lunettes protectrices avec écrans latéraux ou des lunettes-masque.

Protection de la peau

Utiliser des gants de protection contre les produits chimiques pour empêcher le contact avec la peau.

8. Mesures de protection personnelle contre l'exposition (suite)**Protection des voies respiratoires**

Le présent produit est un mélange encapsulé qui réduit le risque d'exposition à des particules dangereuses. L'exposition aux poussières ou embruns aérogènes dangereux peut être produite par pulvérisation, ponçage ou meulage.

Le niveau de protection des voies respiratoires requis doit être évalué selon les expositions aux produits chimiques par un professionnel de la santé ou de la sécurité. Au besoin, utiliser un appareil de protection respiratoire à adduction d'air filtré équipé d'une cartouche de protection contre les vapeurs organiques, approuvé par la NIOSH (National Institute for Occupational Safety and Health) ou encore d'un appareil respiratoire à adduction d'air pur.

Les limites d'exposition en milieu de travail pour les ingrédients individuels (le cas échéant) sont énumérées ci-après.

Ingrédient(s) – Limites d'exposition

bentonite

ACGIH TLV-TWA 10 mg/m³ (taux global d'empoussiéragé)

ACGIH TLV-TWA 3 mg/m³ (poussières inhalables)

OSHA PEL-TWA 15 mg/m³ (taux global d'empoussiéragé)

OSHA PEL-TWA 5 mg/m³ (poussières inhalables)

carbonate de calcium

OSHA PEL-TWA 15 mg/m³ (taux global d'empoussiéragé)

OSHA PEL-TWA 5 mg/m³ (poussières inhalables)

fibre de cellulose

ACGIH TLV-TWA 10 mg/m³

éthylèneglycol

ACGIH TLV-CEILING 10 mg/m³

silice, quartz

ACGIH TLV-TWA 0,025 mg/m³

OSHA PEL-TWA 30 mg/m³/(%SiO₂+2) (taux global d'empoussiéragé)

OSHA PEL-TWA 10 mg/m³/(%SiO₂+2) (poussières inhalables)

9. Propriétés physiques et chimiques**Apparence**

Liquide noir épais

Odeur

Odeur rappelant celle de la peinture

Type de produits chimiques : mélange

État physique : liquide

Point d'ébullition : 100°C (212°F)

Densité relative : 1,35

Pourcentage de matières volatiles : 35

Pression de vapeur : 760 à 100°C (212°F)

Densité de vapeur : >1

Facteur pH : 7-9

Solubilité : miscible avec de l'eau

Vitesse d'évaporation : <1

10. Stabilité et réactivité

Stabilité : stable

Polymérisation dangereuse : ne se produira pas

Conditions à éviter (stabilité)

Températures extrêmes

Matériaux incompatibles

Agents oxydants forts et acides forts

Produits de décomposition dangereux

La décomposition ne se produira pas si le présent produit est manipulé et entreposé correctement. En cas d'incendie, des oxydes de carbone, des hydrocarbures ainsi que de la fumée peuvent être relâchés.

Conditions à éviter (polymérisation)

Aucune

11. Information toxicologique**Effets chroniques/effets cancérogènes**

Le CIRC a déclaré que les produits chimiques suivants contenus dans le présent produit sont cancérogènes pour les humains (Groupe 1) : silice, quartz.

L'ACGIH a déclaré que les produits chimiques suivants contenus dans le présent produit sont cancérogènes présumés pour les humains (A2) : silice, quartz.

Le NTP a mis les produits chimiques suivants contenus dans le présent produit sur sa liste de produits cancérogènes connus pour les humains : silice, quartz.

Le risque de cancer dépend de la durée et du niveau d'exposition au présent produit en tant que poussière ou brume aérosol.

Information toxicologique diverse

Dans l'ensemble, des essais toxicologiques n'ont pas été effectués sur le présent produit. Les données toxicologiques disponibles pour les ingrédients individuels sont résumées ci-après.

Ingrédient(s) – Données toxicologiques

phthalate de butyle et de benzyle

LD50 (oral, rat) : 2330 mg/kg

LD50 (dermal, lapin) : >10000 mg/kg

carbonate de calcium

oral, rat LD50: 6450 mg/kg

fibre de cellulose

LD50 (oral, rat) : >2000 mg/kg

LC50 (rat) : >5800 mg/m³ (exposition de 4 heures)

éther de diéthylèneglycol et de monobutyle

LD50 (oral, rat) : 6,560 mg/kg

LD50 (oral, rat) : 5,660 mg/kg

éthylèneglycol

LD50 (oral, rat) : 5,89 g/kg

LD50 (dermal, lapin) : 9,5 g/kg

silice, quartz

iv-rat LD50 : 500 mg/kg bw/Quartz (10-200 um)

12. Information écologique

Ne pas déverser dans les égouts, la terre ou tout autre cours d'eau.

13. Considérations relatives à la mise au rebut

Mettre au rebut conformément aux lois gouvernementales municipales, provinciales et fédérales applicables.

14. Information concernant le transport**Transport par voie terrestre ou par voie d'eau (voyages intérieurs)**

Not Restricted

IMDG Not Restricted**IATA** Not Restricted**Pictogrammes**

Aucun

15. Information sur la réglementation**Classes de risque SARA**

Risque aigu sur la santé

Ingrédient(s) – Information sur la réglementation des États-Unis

éther de diéthylèneglycol et de monobutyle

SARA Titre III – Section 313 Formulaire 'R'/TRI – Produit chimique à signaler
éthylèneglycol

SARA Titre III – Section 313 Formulaire 'R'/TRI – Produit chimique à signaler

Ingrédient(s) – Information sur la réglementation selon l'État (États-Unis)

phtalate de butyle et de benzyle

New Jersey – Risque dans le lieu de travail

New Jersey – Risque environnemental

Pennsylvanie – Risque dans le lieu de travail

Pennsylvanie – Risque environnemental

Ville de New York – Substance dangereuse

carbonate de calcium

Pennsylvanie – Risque dans le lieu de travail

fibre de cellulose

Pennsylvanie – Risque dans le lieu de travail

éther de diéthylèneglycol et de monobutyle

New Jersey – Risque dans le lieu de travail

New Jersey – Risque environnemental

Ville de New York – Substance dangereuse

éthylèneglycol

New Jersey – Risque dans le lieu de travail

New Jersey – Risque environnemental

Pennsylvanie – Risque dans le lieu de travail

Massachusetts – Substance dangereuse

Ville de New York – Substance dangereuse

silice, quartz

New Jersey – Risque dans le lieu de travail

Pennsylvanie – Risque dans le lieu de travail

Californie – Proposition 65

Massachusetts – Substance dangereuse

Information sur la réglementation canadienne

Le présent produit a été classifié conformément aux critères de risque du CPR. La fiche signalétique contient toute l'information requise par le CPR. Classification SIMDUT : D2A –Très toxique.

Ingrédient(s) – Information sur la réglementation canadienne

éthylèneglycol

SIMDUT – Liste de divulgation des ingrédients

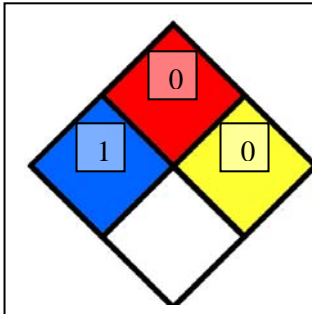
silice, quartz

SIMDUT – Liste de divulgation des ingrédients

SIMDUT – Canada (pictogrammes)



NEPA



SIMD

SANTÉ	1
INFLAMMABILITÉ	0
RÉACTIVITÉ	0
PROTECTION INDIVIDUELLE	

16. Autre information

Révision/Information à l'intention de l'auteur

La présente fiche signalétique remplace la fiche signalétique précédente en date du 26 mai 2005.

Avis de non-responsabilité

Bien que le présent document ait été préparé avec une diligence raisonnable, nous ne consentons aucune garantie et ne faisons aucune représentation quant à l'exactitude ou l'intégralité de l'information aux présentes, ni n'assumons aucune responsabilité quant à la pertinence de la présente information pour les fins prévues de l'utilisateur ou pour les conséquences de son utilisation. Il revient à chaque individu de déterminer la pertinence de la présente information pour ses fins particulières.

HENRY COMPANY